



CONFERENCE COHERAN

Procès-verbal de la séance du mardi 27 novembre 2012 à 18h00 Mairie de Corsier

Présents :

| | | |
|-------------------------|-----------------------------|---------------------|
| Corsier : | M. Bertrand PICTET | Maire |
| | Mme Catherine FERRO | Adjointe |
| | Mme Joëlle MARTIN WIDMER | Adjointe |
| | M. Jean-Jacques GOLAY | |
| | Mme Monika RELLSTAB | |
| | M. Xavier STEINER | |
| | Mme Florence THIERRIN | Secrétaire générale |
| Hermance : | M. Bernard LAPERROUSAZ | Maire |
| | Mme Karine BRUCHEZ GILBERTO | Adjointe |
| | M. Philippe LEY | |
| | M. Philippe TAGLIABUE | |
| | Mme Chrystel PION VALLEY | Secrétaire générale |
| Anières : | M. Patrick ASCHERI | Maire |
| | M. Pierre CHOLLET | Adjoint |
| | M. Serge SERAFIN | Adjoint |
| | M. Christophe DEVENOGE | |
| | M. Norbert FELLAY | |
| | M. Christian HALLER | |
| | Mme Dominique LAZZARELLI | Secrétaire générale |
| <u>Excusés :</u> | Mme Suzanne TSCHOPP | Adjointe (Hermance) |
| | M. Philippe GAILLARD | (Anières) |

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance de la Conférence intercommunale du 12 septembre 2012
3. Rapport de la séance de la commission intercommunale « environnement et développement durable » du 19 septembre 2012 par M. Bertrand Pictet, Président
4. Rapport de la séance de la commission intercommunale « sécurité » du 20 septembre 2012, par M. Bernard Laperrousz, Président

5. Information sur le projet de loi modifiant la LAC B6 05, article 60, lettres A à Q relatif à la communauté de communes
6. Divers

Mme Catherine FERRO ouvre la séance et prie d'excuser le retard de M. Bertrand PICTET.

1. Approbation de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la séance est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance de la Conférence intercommunale du 12 septembre 2012.

Le procès-verbal de la séance de la Conférence intercommunale du 16 mai 2012 est approuvé à l'unanimité.

3. Rapport de la séance de la commission intercommunale « environnement et développement durable » du 19 septembre 2012, par M. Bertrand PICTET, Président.

En raison de l'absence de M. Bertrand PICTET, Mme Catherine FERRO demande si les personnes présentes ont des commentaires ou questions à formuler à propos du procès-verbal de ladite séance.

Personne ne demandant la parole, Mme l'Adjointe propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

4. Rapport de la séance de la commission intercommunale « sécurité » du 20 septembre 2012, par M. Bernard Laperrousaz, Président.

M. Bernard LAPERROUSAZ annonce que la séance sur le thème de la sécurité est fixée au lundi 21 janvier 2013 à 20h00 à Anières.

Un tous-ménages sera distribué dans les communes CoHerAn début janvier.

M. Pierre CHOLLET ajoute que la « surveillance mutuelle » sera à l'ordre du jour de cette séance.

M. Philippe TAGLIABUE demande si les Exécutifs ont rencontré les APM de Collonge-Bellerive pour évoquer l'étude en cours concernant l'engagement éventuel d'agents municipaux.

Pour M. Patrick ASCHERI, si CoHerAn engage 3 APM, il n'est pas nécessaire de rentrer dans le dispositif de Collonge-B. Il rappelle la décision de ne pas être dans un dispositif de contrat de prestations, mais d'être dans une organisation intercommunale en étant "décideurs-payeurs", ou de réfléchir à l'engagement de 3 APM par CoHerAn.

Pour la commune de Collonge-B., un APM revient à CHF 180'000.- par an, salaire, charges sociales, locaux et véhicule compris, ce qui est considéré comme cher.

M. Philippe TAGLIABUE réitère sa demande pour une rencontre entre les Exécutifs et les APM de Collonge-B. afin de décider de la suite à donner à ce dossier.

M. Bernard LAPERROUSAZ rappelle que le dossier avance selon le timing établi. C'est fin juin 2013 qu'il faudra statuer, au sein de CoHerAn et avec les conseillers municipaux, sur le dispositif à mettre en place.

Arrivée de M. Bertrand PICTET.

M. Bertrand PICTET attire l'attention sur le fait que la commune de Corsier a un délai de 6 mois pour résilier son contrat de prestations avec les APM de Collonge-Bellerive.

5. Information sur le projet de loi modifiant la LAC B6 05, article 60, lettres A à Q relatif à la communauté de communes.

M. Patrick ASCHERI présente le projet de loi pour l'ensemble des communes genevoises, justifié par la nécessité pour CoHerAn de mettre en place un nouveau champ légal.

L'ACG ne voit pas un intérêt particulier à ce projet, mais comprend son importance pour CoHerAn. Mmes Michèle KÜNZLER et Catherine KUFFER-GALLAND ont accepté de déposer ce projet de loi qui est à disposition de toutes les communes genevoises intéressées à mettre en œuvre un dispositif comparable à CoHerAn.

Remarque : Il ne sera pas fait mention dans ce document d'un nombre maximum de représentants par commune.

M. Patrick ASCHERI espère que le Grand-Conseil accueillera favorablement ce projet de loi et lui donnera suite dans des délais pas trop longs.

M. Bernard LAPERROUSAZ évoque les statuts qui nécessiteront encore un travail important.

Dès lors que le comité de l'ACG aura statué sur le projet de loi, M. Patrick ASCHERI propose de mandater Me WISARD pour la mise en place des propres statuts CoHerAn.

Il est rappelé le courrier à adresser sans délai à Mme Michèle KÜNZLER, la remerciant pour ses services et attestant que CoHerAn est favorable à ce projet de loi ; courrier signé par M. Bertrand PICTET, Président de la Conférence, avec copie à l'ACG.

6. Divers.

Bulletin CoHerAn

M. Bertrand PICTET demande à recevoir les textes pour le bulletin le lundi 3 décembre au plus tard.

Voirie intercommunale

La prochaine séance est fixée au lundi 18 février 2013 à 19h00 à Hermance, avec la présence de MM. Jaccard, Dardel et Rossiaud, responsables des services techniques.

Fun Run

Le Fun Run est fixé au dimanche 29 septembre 2013.

Budget

M. Patrick ASCHERI annonce le vote par la commune d'Anières d'un budget CoHerAn pour la culture. Les communes d'Hermance et Corsier ont également décidé d'un montant pour des actions communes dans ce domaine.

Conférence CoHerAn

La prochaine séance de la Conférence CoHerAn est fixée au jeudi 21 février 2013 à 18h30 à Hermance.

Commission « sport » CoHerAn

M. Philippe LEY annonce que les commissions « sport » et « aménagement » de la commune d'Hermance ont donné un préavis favorable à l'avant-projet du centre sportif intercommunal, et recommandation a été faite au Conseil municipal de donner son feu vert pour la première étape du projet. Celui-ci s'est prononcé pour la poursuite du dossier.

Café-croissants des Entreprises

M. Xavier STEINER a apprécié la rencontre « Café-croissants » pour les entreprises des 3 communes, organisé le 16 novembre 2012 à Anières par CoHerAn, avec la collaboration de l'UBS. Il espère que cette action sera reconduite l'année prochaine.

En l'absence d'autres divers, M. Bertrand PICTET lève la séance à 18h45 et invite les personnes présentes à la soirée « pétanque ».

Sylvie BIFFIGER-LIBOIS
Procès-verbaliste